

Les groupements d'employeurs

Déclaration du groupe Associations

Tout comme la question de la résorption du chômage, la lutte contre l'emploi précaire et le temps partiel subi doit être au cœur des investissements et dispositifs publics d'accompagnement.

Les groupements d'employeurs sont en quelque sorte une partie de la solution. Ils constituent une réponse pragmatique permettant de générer de la complémentarité entre des activités qui, prises individuellement, ne peuvent assurer des conditions de subsistances acceptables pour celles et ceux qui les produisent.

Tout comme en matière de transition écologique, le punitif a ses limites. Ainsi, les malus de toutes sortes appliqués pour décourager le recours aux contrats courts se heurteront souvent à la nature même des activités et aux besoins saisonniers des entreprises.

Nous regrettons ici à nouveau la disparition totale des contrats aidés qui, bien que constituant une politique perfectible, ont permis de contribuer à la déprécarisation de nombreuses personnes en fabriquant, à défaut de contrats stables, des temps de travail dignes et récurrents.

Encourager au niveau et entre les branches, les conditions du dialogue pour que chacun se sente responsabilisé dans la création, non seulement d'emploi mais d'emploi de qualité contribuant à la valorisation des personnes, constitue un enjeu économique et social important.

L'apport des solutions numériques permettant par la facilitation, la collaboration entre les entreprises, en vue de générer du volume et de la sécurité d'emploi tel que le propose la quatrième préconisation, nous semble être à souligner.

Les questions fiscales sont également abordées dans cet avis et reconnaître la faculté aux groupements d'employeurs de pouvoir répondre à des structures assujetties ou non aux impôts commerciaux, faciliterait grandement les possibilités. Ainsi, des gisements d'emploi notamment dans le vaste champ du social, des services à la personne et de l'éducation, pourraient émerger là ou encore, trop souvent, la réponse en silo fabrique précarité et déclassement social.

Pour récolter les fruits de la croissance, l'État doit accepter d'investir et d'apporter les moyens qui permettront la création de véritables emplois pérennes. La création d'un fonds d'amorçage (préconisation 9) et la possibilité pour les groupements de bénéficier des exonérations fiscales et sociales applicables aux jeunes entreprises innovantes (préconisation 10) sont ici mises en exergue par notre groupe.

Les groupements d'employeurs par leur pragmatisme, sont déjà des outils ayant fait preuve de leur efficacité. Ils peuvent, par la levée de certains freins ici avant rappelés, démultiplier leur action au service d'un emploi de qualité.

Le groupe des associations remercie le rapporteur et a voté cet avis.